



PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2017 - 2027

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

LA POSSESSION - LE PORT - SAINT PAUL - TROIS BASSINS - SAINT LEU

LE TCO FACILITE NOS DÉPLACEMENTS
+ PRATIQUE + ÉCONOMIQUE + ÉCOLOGIQUE + SIMPLE



Transports

www.tco.re

UNE NÉCESSITÉ : ANTICIPER

- ✓ Pour offrir des solutions durables face à l'asphyxie circulaire qui menace nos routes
- ✓ Pour améliorer la qualité de vie des habitants et réduire les nuisances
- ✓ Pour rendre le territoire plus fonctionnel et accessible
- ✓ Pour promouvoir un territoire innovant et durable

En forte augmentation, la mobilité est devenue l'une des clés du développement de la société et une question cruciale pour l'avenir de notre territoire.

Cette mobilité permet à nos usagers d'accéder aux équipements, à l'emploi et aux loisirs. C'est pourquoi le TCO et ses partenaires s'engagent à offrir de meilleures conditions de mobilité pour tous, tout en maîtrisant les nuisances causées par la croissance rapide de la demande en déplacements.

Ces enjeux trouvent une traduction stratégique dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat Énergie Territorial (PCET), et leur opérationnalité au travers du Plan Guide Écociété et du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

JOSEPH SINIMALÉ
Président du Territoire de la Côte Ouest (TCO)



Plus qu'un outil de planification, le Plan de Déplacements Urbains permet aujourd'hui de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet global en matière de mobilité.

L'enjeu n'est plus seulement d'optimiser l'offre de transport collectif et de le rendre attractif pour résorber les embouteillages de plus en plus importants, il est aussi de permettre d'être en lien direct avec les projets du territoire.

Les orientations du Plan de Déplacements Urbains doivent en effet contribuer au développement économique de nos villes, faciliter les connexions entre les différentes fonctionnalités qu'elles offrent au travers des déplacements : actifs (vélo, marche), solidaires (co-voiturage, auto-partage) ou collectifs (terrestre, câble ou rail).

Il est essentiel de rappeler que la finalité d'un tel plan est de prendre en compte la préoccupation de plus en plus prégnante des habitants de pouvoir se mouvoir aisément.

Enfin le Plan de Déplacements Urbains est une amorce non négligeable à la réduction des gaz à effet de serre, le transport représentant 40% des émissions....

Il est donc de notre devoir de le mettre en œuvre, dès...hier !

FRANÇOISE LAMBERT
Vice-Présidente du TCO déléguée aux transports





LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS, L'UN DES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est l'outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'agglomération.
- Il définit les principes d'organisation des transports et du stationnement des personnes et des marchandises tous modes confondus.
- Il incarne l'ambition du territoire Ouest, celle de développer des modes alternatifs à la voiture, la voirie et le stationnement.
- Il intègre également plusieurs enjeux : protéger l'environnement et articuler développement urbain et mobilité.



DES DIFFICULTÉS DE CIRCULATION GRANDISSANTES SUR UN TERRITOIRE CONTRAINT

Dans la micro-région Ouest comme sur l'ensemble du territoire de l'île, des solutions sont aujourd'hui attendues pour faire face aux difficultés de circulation grandissantes. L'usage de la voiture poursuit son essor, alors que le territoire est contraint par sa géographie composée de pentes et de ravines, par le développement de l'urbanisation des mi-pentes et la concentration d'activités sur les pôles urbains du Port et de Saint-Paul. La Route des Tamarins a permis de développer et de fluidifier le réseau de manière significative. Cependant cette nouvelle infrastructure a impacté les flux du trafic routier, qui ont connu une augmentation de 81 % sur le territoire Ouest en 4 ans (2009-2013).



LES POINTS CLÉS DU PROJET DE TERRITOIRE

- Structurer les mi-pentes
- Valoriser le littoral
- Accompagner les transformations urbaines (Écocité, écoquartier, ZAC Renaissance, Piton St-Leu...)



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

- 213 000 habitants (perspectives 2020 : 232 000 habitants)
- 40 % de l'activité économique de l'île
- 1 Grand Port Maritime



UNE STRATÉGIE POUR DES MOBILITÉS ET DES TRANSPORTS DURABLES

La politique des déplacements connaît une nouvelle orientation avec la stratégie mise en œuvre à travers le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé. Le document de planification s'établit sur 10 ans (2017 - 2027), il fixe 10 objectifs stratégiques.

VERS UN TERRITOIRE DURABLE, MOBILE ET ACCESSIBLE : LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DU PDU

1. **Évaluation** de l'impact environnemental des déplacements, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET)
2. **Concertation** avec les usagers et les partenaires institutionnels : comités et enquête publique
3. **Articulation** avec les autres outils de planification : SCoT, SAR, PLU*
4. **Préparation** du nouveau réseau «Kar'Ouest» pour moderniser et améliorer la qualité du service

* SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale, SAR : Schéma d'Aménagement Régional, PLU : Plan Local d'Urbanisme

LES 10 OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PDU

- ✓ Faciliter la mobilité, préserver l'environnement et la santé
- ✓ Favoriser l'accessibilité des transports pour tous
- ✓ Sécuriser les déplacements
- ✓ Fluidifier le réseau routier
- ✓ Encourager les modes actifs
- ✓ Organiser les stationnements
- ✓ Faciliter l'accès pour les approvisionnements dans l'agglomération
- ✓ Encourager les usages partagés de l'automobile et les transports collectifs pour les personnels des entreprises
- ✓ Développer un système de tarification et de billetterie intégré
- ✓ Développer l'usage des véhicules électriques ou hybrides par la pose de bornes de charges



7
priorités

34
actions

2017 - 2027 LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS EN ACTIONS : 7 PRIORITÉS / 34 ACTIONS

Le scénario retenu : plus de choix pour les usagers.

Il s'agit de faciliter l'utilisation des modes alternatifs à la voiture. «La ville des courtes distances» est aujourd'hui un des objectifs d'aménagement du territoire Ouest. La mixité des fonctions urbaines et la revitalisation des quartiers vont minimiser les distances pour favoriser des mobilités plus actives (vélo, marche).

La nouvelle politique des déplacements s'appuie sur des objectifs stratégiques et se décline par un programme d'actions synthétisé en 7 priorités et en 34 actions.



AXE 1 ARTICULER TRANSPORTS ET AMÉNAGEMENT URBAIN

L'intensification urbaine s'est révélée être le levier le plus efficace dans la diminution de la part modale de la voiture lors de l'élaboration du scénario PDU. Elle fait l'objet d'un concept spécifique autour des ZATT* qui parlera à l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du transport sur le territoire.

* Zone d'Aménagement et de Transition vers les Transports : il s'agit d'un périmètre situé à moins de 500 m autour de pôles d'échanges. 12 ZATT sont identifiées au PDU (15 à terme).

ACTION 3
Utiliser les PLU pour améliorer la perméabilité piétonne du territoire



ACTION 4
Conditionner l'urbanisation aux zones bien desservies par les transports en commun

ACTION 1
Prioriser la réalisation d'aménagements vers les pôles d'échanges dans les ZATT*

ACTION 2
Intégrer les cheminements vers les arrêts de transport en commun dans les projets urbains

AXE 2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le TCO s'est lancé dans une démarche de restructuration des lignes de son réseau au travers du programme du Nouveau Kar'Ouest afin de moderniser le réseau et d'en améliorer la qualité de service. Le PDU accompagne ce nouveau réseau par des projets d'aménagements au profit de la qualité de service et d'études pour son développement futur.

ACTION 5
Restructurer le réseau Kar'Ouest

ACTION 7
Intégrer des services pour les modes de rabattement autour des pôles d'échanges

ACTION 9
Améliorer l'interopérabilité entre les réseaux Car Jaune et Kar'Ouest

ACTION 11
Étudier les projets de transport urbain par câble dont le potentiel est utilitaire

ACTION 6
Aménager la voirie en faveur des bus

ACTION 8
Améliorer la complémentarité et l'interconnexion entre les réseaux Car Jaune et Kar'Ouest

ACTION 10
Améliorer l'information aux voyageurs

AXE 3 CRÉER UN RÉSEAU CYCLABLE

Le TCO a fait le choix de développer son réseau de façon ciblée. La mise en place d'infrastructures cyclables doit également être accompagnée d'un volet de communication, informant des possibilités offertes et promouvant ce mode de transport. La création d'aménagements cyclables contribue à sécuriser les parcours.

- ACTION 12**
Poursuivre la création d'aménagements cyclables
- ACTION 13**
Jalonner les parcours cyclables
- ACTION 14**
Créer du stationnement à proximité des lieux publics à fort passage (équipements publics, commerces, zones balnéaires)

- ACTION 16**
Intégrer le stationnement vélo dans les documents d'urbanisme opérationnel

- ACTION 18**
Créer des outils de communication autour du vélo

- ACTION 19**
Inscrire les voiries et les projets de voiries dans un schéma global de hiérarchisation viaire

- ACTION 21**
Améliorer la sécurité des déplacements



- ACTION 20**
Établir une charte partenariale d'aménagement des voiries

- ACTION 22**
Développer le covoiturage

AXE 4 MAÎTRISER LA CIRCULATION ROUTIÈRE EN OPTIMISANT L'ACCESSIBILITÉ

Le TCO a pour objectif de faire diminuer la part des déplacements effectués en voiture sur son territoire. Les priorités sont la maîtrise de la circulation, son apaisement, et la cohabitation des modes sur les infrastructures routières existantes, ou à créer dans les projets urbains.



AXE 5 METTRE EN COHÉRENCE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT

Le choix de l'usager quant au mode de transport est conditionné à la facilité à se stationner au point de destination et le coût associé. Le TCO a choisi d'améliorer l'organisation de son offre de stationnement public en cohérence avec le transport en commun.

ACTION 23

Limiter l'offre de stationnement public dans les centres-villes, en lien avec l'offre de transport en commun

ACTION 24

Développer les expérimentations en matière de stationnement mutualisé

ACTION 26

Définir et faire respecter les itinéraires Poids Lourds

ACTION 27

Repenser l'organisation des livraisons en centre-ville

ACTION 25

Poursuivre les groupes de travail organisés avec les entreprises logistiques lors de la phase de concertation dans le cadre de l'élaboration du plan climat

ACTION 28

Aménager une zone de stockage en arrière-port avec une plateforme logistique reliée à la RN1

ACTION 29

Mettre en œuvre le Plan de Déplacements d'Administration du TCO et en tirer un retour d'expérience pour les autres PDE*

ACTION 30

Soutenir les plans de déplacements entreprises/écoles/interentreprises

AXE 7 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ÉCO-MOBILES

Les pratiques éco-mobiles regroupent un ensemble de solutions de déplacement ayant moins d'impact sur l'environnement et permettant de réduire le budget alloué aux déplacements par les ménages. Le développement des modes actifs (marche, vélo) et les transports en commun en font bien sûr partie.

* PDE : Plan de Déplacements d'Entreprise

ACTION 33

Étudier la mise en place d'un bureau des temps

ACTION 34

Créer un observatoire PDU

AXE 6 ADAPTER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES À LA VILLE

La commune du Port reçoit l'ensemble des marchandises arrivant par bateau pour approvisionner l'île, d'où d'importants flux de Poids Lourds (PL) sur les routes du territoire Ouest. Les actions du PDU visent à améliorer le fonctionnement de l'acheminement des marchandises, depuis le port jusqu'aux commerces de détail.

ACTION 31

Favoriser le développement de solutions de déplacement innovantes (autopartage et développement des véhicules électriques)

ACTION 32

Expérimenter un lieu de télétravail en lien avec les principaux pôles d'échanges

ACTION TRANSVERSALE

Afin de suivre la mise en place des actions et de communiquer sur les réalisations et les échéances, le projet prévoit la création d'un observatoire PDU. Outil partenarial, sa vocation est de centraliser l'information concernant la mobilité sur le TCO.



DIRECTION DES TRANSPORTS, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA VOIRIE

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Territoire de la Côte Ouest - BP 50049
97822 LE PORT Cedex

Standard : 0262 32 12 12

Fax : 0262 32 22 22

Courriel : courrier@tco.re

WWW.TCO.RE



Transports

www.tco.re



Assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par Roland Ribl et Associés, Zone UP et Cyathea.